

## Burundi : Alain-Guillaume Bunyoni, prisonnier politique ?

Deutsche Welle, 01/12/2023 Une peine de prison perpétuelle requise le jeudi 9 novembre dernier contre l'ancien tout-puissant Premier ministre burundais, Alain-Guillaume Bunyoni, accusé d'avoir voulu "renverser le régime constitutionnel". S'agit-il d'un procès politique? C'est la problématique du débat sous l'Arbre à palabres cette semaine avec Eric Topona et ses invités.

Le général Alain-Guillaume Bunyoni, 51 ans, a comparu en compagnie de six co-accusés devant la cour suprême du Burundi siégeant dans une salle de la prison centrale de Gitega, la capitale politique du pays, où il est détenu. Alain-Guillaume Bunyoni, devenu Premier ministre en juin 2020, avait démissionné de ses fonctions en septembre 2022, quelques jours après que le président Evariste Ndayishimiye a déclaré des velléités de "coup d'Etat". Des tentatives arbitraires Je rappelle que le mardi 28 novembre dernier, l'Initiative pour les droits humains au Burundi (IDHB) a publié un nouveau rapport intitulé "Prisonniers oubliés: la justice burundaise ignore la loi". Le rapport documente la détention illégale de prisonniers qui ont été acquittés, dont la libération provisoire a été décidée par un tribunal ou qui ont été libérés sans peine. Le rapport est accompagné d'une vidéo, dans laquelle d'anciens prisonniers et d'anciennes autorités racontent leurs expériences personnelles des ingérences politiques dans la justice au Burundi. Le verdict dans l'affaire Alain-Guillaume Bunyoni est attendu début décembre. S'agit-il d'un règlement de compte politique comme l'affirme l'interressé? Quel est l'état de la situation au Burundi? Pour essayer de répondre à ces questions, Eric Topona a invité trois invités: Maître David Dusabe, avocat au Barreau de Bujumbura. Carina Tertsakian, chercheuse au sein de l'ONG Initiative pour les droits humains au Burundi. Janvier Bigirimana, défenseur des droits humains et Secrétaire général du Forum pour la Conscience et le Développement (FOCODE). Pour écouter l'intégralité du débat, cliquez ici